



Togo / Immigration

De la nécessité de respecter strictement les conditions de séjour dans les pays d'accueil

La décision prise par le président américain Donald Trump de restreindre la délivrance de visas à certains pays dont le Togo, continue de susciter des réactions. Cette-fois ci, c'est le professeur Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur, qui se prononce.



PAGE 3

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Un nouveau horizon pour Tatchalé Mehikamédédé grâce au crédit de relance

Comme toutes les vaillantes femmes togolaises, la journée de Tatchalé Mehikamédédé débute avant le lever du soleil. Chaque jour de l'année ...

PAGE 5

MEDIA



CCIA TV

Une voix neuve pour les citoyens togolais

Le Togo dispose de son nouveau média citoyen. Ce vendredi 6 juin à Lomé, le Collectif des jeunes pour le développement (CJD) a levé le voile sur CCIA web Tv, une chaîne numérique audacieuse et résolument tournée vers les citoyens.

PAGE 7



BOAD Development Days à Lomé

Le développement durable, une promesse d'avenir pour l'Afrique de l'Ouest

Entre urgence climatique et transformation économique, "BOAD Development Days" se veut être un catalyseur de solutions. Sous l'impulsion de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), cette première édition s'est ouverte, ce mercredi 12 juin à Lomé.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Gendarmerie nationale : 719 serments pour servir le peuple togolais

Ce jeudi 13 juin, la justice togolaise a résonné d'un écho solennel : celui de 719 voix unies jurant « obéissance et respect à la hiérarchie ». La Gendarmerie nationale s'enrichit d'une nouvelle vague, issue de la promotion 2023, prête à « ne faire usage de la force que pour le maintien de l'ordre et pour l'exécution de la Loi ».

Formés avec rigueur au Centre national d'instruction de Kara et à l'École nationale de Gendarmerie de Lomé, ces nouveaux gendarmes ont décroché leur Certificat d'aptitude à la Gendarmerie, sésame vers une mission exigeante et cruciale.

Leur entrée en fonction s'inscrit dans un contexte où les défis sécuritaires se multiplient, tant à l'intérieur qu'aux frontières du pays. Bras armé de la loi, la Gendarmerie togolaise veille à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et à la défense de la nation. Chaque uniforme revêtu aujourd'hui est plus qu'un habit : c'est un engagement, une promesse, et un bouclier pour la République.

ECONOMIE

Assureurs togolais

En première ligne contre les crimes financiers

À Lomé, la vigilance s'organise. Le secteur des assurances, souvent perçu comme un rouage discret de l'économie, s'affirme aujourd'hui comme un rempart stratégique contre ...

PAGE 5

Assemblée nationale

La 5ème République requiert une administration parlementaire agile, innovante et mieux outillée

À l'Assemblée nationale, une session de formation en légistique a débuté le mercredi 11 juin 2025 au siège de l'Assemblée nationale, au profit des assistants parlementaires. Elle est placée sous le thème : « Renforcer les compétences pour une production législative de qualité ».



PAGE 5



SOMMAIRE

Mines / Nayega
Le manganèse togolais entre en scène



P 5

Chaîne de valeur
Le visage du soja bio togolais



P 6 & 7

Alimentation
Certains fruits peuvent devenir très dangereux pour la santé humaine



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Un nouveau horizon pour Tatchalé Mehikamédédé grâce au crédit de relance

Comme toutes les vaillantes femmes togolaises, la journée de Tatchalé Mehikamédédé débute avant le lever du soleil. Chaque jour de l'année, son enfant parti pour l'école, elle prend la direction du marché de Lamatessi, peu importe qu'elle soit ou non malade, et ce par tous les temps. Parfois, elle ne rentre qu'à la nuit tombée. En effet, grâce au crédit de relance qu'elle a pu obtenir récemment, sa cave à vin connaît de nombreux changements positifs. Non seulement elle est devenue grossiste, mais aussi sa clientèle s'agrandit.

Pourtant les débuts ont été difficiles pour Mehikamédédé. Née dans une famille polygame, elle quitte les bancs de l'école en classe de 3ème et se marie. Son époux a beau travailler sans relâche, les fins de mois sont difficiles. Sans compter qu'il y a toujours une dépense imprévue. C'est un cercle vicieux, que Mehikamédédé et tant d'autres femmes au foyer sans Activité Génératrice de Revenus ne connaissent que trop bien.

Révoltée par cette situation, elle se lance dans le commerce. D'abord la vente de parfums, puis l'alimentation générale.

C'est finalement avec la vente de boissons qu'elle devient autonome. "Aujourd'hui je me demande pourquoi je n'ai pas commencé par là. Cette activité a changé ma vie.", affirme-t-elle avec fierté.

Malheureusement Mehikamédédé a dû faire face à un événement qui a plombé ses revenus : la crise

sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus. "Mes ventes ont diminué. J'avais du mal à régler mes fournisseurs puisque je ne vendais pas", se rappelle-t-elle.

Mais Mehikamédédé est une femme résiliente. Et surtout, les jours où tout va mal, elle se raccroche à la raison pour laquelle elle travaille aussi dur: elle veut absolument que ses enfants aillent à l'école et fassent des études, parce qu'elle sait que leur génération devra porter le changement.

Entre temps, le gouvernement Togolais, à travers le Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel a lancé une mesure d'appui aux TPME dénommée crédit de relance en riposte à la Covid-19.

La mesure a pour objectif de soutenir les TPME vulnérables en vue de les aider à rester viables et compétitives.

Mehikamédédé fait les démarches et obtient un prêt



TATCHALE Mehikamédédé

conséquent qui lui a permis de relancer son activité. Son entreprise fait donc partie des TPME qui ont donc bénéficié

de ce produit nécessaire pour leur survie. Elle raconte : "Tout ce que je peux dire, c'est que c'est une bonne idée

que le gouvernement a eu. Si mon entreprise tient encore aujourd'hui c'est grâce au produit de relance"

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Togo / Immigration

De la nécessité de respecter strictement les conditions de séjour dans les pays d'accueil

La décision prise par le président américain Donald Trump de restreindre la délivrance de visas à certains pays dont le Togo, continue de susciter des réactions. Cette fois-ci, c'est le professeur Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur, qui se prononce.

Il faut dire que cette réaction du chef de la diplomatie togolaise était très attendue ; en effet, outre le président du Conseil Faure Gnassingbé, c'est sa voix qui est légitime sur une telle question. D'ailleurs, le professeur Robert Dussey agit en bonne attente avec le chef du gouvernement, celui qui définit la politique nationale et extérieure du pays.

Ainsi, dans un récent communiqué, le ministre Robert Dussey porte à la connaissance de l'opinion publique nationale, et en particulier des citoyens togolais envisageant un

déplacement vers les États-Unis d'Amérique, que depuis le lundi 9 juin 2025, les autorités américaines ont mis en œuvre une suspension temporaire de l'entrée sur leur territoire des ressortissants togolais relevant de certaines catégories de visas.

Il s'agit de : les visas de non-immigrant B-1/B-2 (voyages d'affaires, tourisme, soins médicaux...) ; les visas d'études et d'échange F, M et J (étudiants, stagiaires, programmes d'échange culturel ou académique) ; tous les visas d'immigration. Selon les autorités américaines, cette mesure fait suite à un taux élevé de dépassement de séjour constaté parmi certains détenteurs togolais de visas (c'est-à-dire des personnes demeurant sur le sol américain au-delà de la période autorisée).

Toutefois, plusieurs catégories de personnes

sont exemptées de ces restrictions, à savoir : les titulaires de visas diplomatiques et officiels (A et G) ; les conjoints, enfants et parents de



Professeur Robert Dussey

citoyens américains (visas de regroupement familial pour proches immédiats) ; les adoptions d'enfants togolais

par des citoyens américains ; les résidents permanents légaux des États-Unis (détenteurs de carte verte). Les détenteurs de visas spéciaux d'immigrant,

voyageant avec un passeport d'un pays non concerné par les restrictions ; les participants officiellement accrédités à certains événements sportifs internationaux majeurs, sont aussi exemptés de ces restrictions.

Le ministère rappelle à l'ensemble des citoyens togolais l'impérieuse nécessité de respecter strictement les conditions de séjour dans les pays d'accueil, notamment en matière de visas, afin d'éviter que de telles décisions, aux répercussions collectives, ne se reproduisent. « Le ministère suit de très près l'évolution de la situation et maintient un dialogue constant avec les autorités américaines, dans l'optique d'un rétablissement rapide et durable de l'accès normal au territoire américain pour les citoyens togolais », a écrit le professeur Dussey.

Edem Dadzie

Assemblée nationale

La 5ème République requiert une administration parlementaire agile, innovante et mieux outillée

À l'Assemblée nationale, une session de formation en légistique a débuté le mercredi 11 juin 2025 au siège de l'Assemblée nationale, au profit des assistants parlementaires. Elle est placée sous le thème : « Renforcer les compétences pour une production législative de qualité ».



Photo de famille

Engagée dans la restructuration de son fonctionnement institutionnel, en phase avec les ambitions de la Vème République, l'Assemblée nationale s'affirme aujourd'hui comme le cœur battant de la démocratie parlementaire au Togo. Cette ambition forte, requiert la mise à la disposition du Parlement, d'une administration parlementaire agile, innovante et mieux outillée pour accompagner les députés dans l'exercice de leur mission, notamment

la fabrication des lois et le contrôle de l'action gouvernementale.

Cette formation prévue pour quatre jours, officiellement lancée par Kissao Tchourou, directeur de cabinet du président de l'Assemblée

nationale, a connu la présence de Epiphane Meteteiton Houmey Eklou-Koevanu, Team leader unité gouvernance du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) dont l'institution apporte le soutien technique et financier.

Dans son intervention, le directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale a expliqué que « l'actualité institutionnelle du Togo est marquée par une réforme historique : l'avènement de la Vème

République, instituée par la Constitution du 6 mai 2024, et caractérisée par l'adoption d'un régime parlementaire ». Il a par ailleurs souligné que « ce nouveau cadre confère à l'Assemblée nationale une place stratégique dans la gouvernance de l'État, tant sur le plan législatif que du contrôle de l'action gouvernementale ».

Ainsi, « Sur les orientations du président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Monsieur Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, des réformes profondes ont été engagées pour redimensionner l'administration parlementaire, en faire un levier efficace d'accompagnement des députés, et répondre avec rigueur, réactivité et professionnalisme aux exigences de ce nouveau régime ».

De son côté, Epiphane Meteteiton Houmey Eklou-Koevanu, n'a pas manqué d'exprimer sa profonde gratitude pour la collaboration de qualité qu'il y a entre l'Assemblée nationale et le Pnud. C'est « Un partenariat qui se traduit par plusieurs initiatives, dont l'une que

nous vivons ce matin. Ceci montre le fort engagement de l'Assemblée nationale à assurer une administration de haute performance au sein de cette grande institution », a-t-elle souligné.

D'après elle, les assistantes et assistants parlementaires sont souvent des acteurs et actrices invisibles, mais réellement indispensables pour la fabrique de la loi. « Cette session vous permettra d'apprendre davantage mais également de partager vos expériences et renforcer vos compétences », a-t-elle indiqué à l'endroit des assistants parlementaires.

La formation a débuté par une introduction à la légistique, suivie de communications successives sur les principes fondamentaux de la légistique formelle et matérielle ; les techniques de rédaction législative et la structure des textes ; les méthodes de contrôle qualité des textes et l'évaluation législative ; l'utilisation des outils informatiques en légistique ; les travaux pratiques, les études de cas, et les exercices de rédaction ; et enfin, une réflexion sur l'harmonisation des pratiques

et la coordination bicamérale entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le formateur, Atissim Assih, juriste légiste, expert en gouvernance administrative et secrétaire général du ministère de la Réforme du Service public et du Dialogue social, a défini la légistique comme « l'art de créer les lois », une discipline, s'occupant des questions de rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il a mentionné les principes fondamentaux de la rédaction de la légistique à savoir : la lisibilité, l'intelligibilité et la clarté des textes.

Dans la même dynamique, il a également rappelé les différents types de légistique parmi lesquels, la légistique formelle, matérielle ou substantielle et la légistique comparée. À travers cette initiative, l'Assemblée nationale réaffirme son engagement à œuvrer pour une administration parlementaire à la hauteur des aspirations institutionnelles et une représentation nationale à l'écoute des aspirations du peuple.

La rédaction

BOAD Development Days à Lomé

Le développement durable, une promesse d'avenir pour l'Afrique de l'Ouest

Entre urgence climatique et transformation économique, "BOAD Development Days" se veut être un catalyseur de solutions. Sous l'impulsion de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), cette première édition s'est ouverte, ce mercredi 12 juin à Lomé.

président de la BOAD, Serge Ekué. Le thème choisi, « Financement de la transition énergétique et de l'agriculture durable : défis, opportunités et solutions », illustre

La région, riche en ressources naturelles mais confrontée à des défis structurels majeurs, est à l'heure des choix cruciaux. « Le changement climatique n'est plus une abstraction. Nos agriculteurs sont sous pression. » La voix du président de la BOAD porte ce constat avec gravité mais aussi espoir. L'Afrique de l'Ouest, forte de sa jeunesse et de son potentiel, doit produire plus, mieux, et durablement.

Dans un contexte où près de 50 % de la population Uemoa n'a toujours pas accès à l'électricité, les BOAD Development Days mettent en lumière la nécessité d'une transition énergétique juste et inclusive. L'énergie y est décrite comme « le secteur des secteurs », condition sine qua non du développement de toute économie moderne.

Le Togo, hôte de cette première édition, s'illustre déjà comme un pilier stratégique de la transformation régionale, fort de sa Feuille de route 2020-2025 axée sur la diversification,



Serge Ekué, président de la BOAD

les infrastructures et l'entrepreneuriat. Le ministre de l'Économie et des Finances, Georges Barcola, n'a pas manqué de saluer « l'engagement constant de la BOAD à accompagner les États membres », appelant à renforcer les partenariats public-privé et à mobiliser les financements verts.

Durant deux jours, experts, décideurs, bailleurs et acteurs de terrain vont échanger autour de solutions concrètes. L'objectif est de bâtir un futur solidaire, prospère et résilient. Et comme le résumait si bien Serge Ekué, « soyons ensemble les créateurs d'un avenir ».



Georges Barcola, ministre de l'Économie et des Finances

Plus qu'un forum, cette rencontre s'inscrit comme « un carrefour d'idées, un moment pour proposer, oser, et au final, créer ensemble », selon les mots pleins d'élan du

l'audace du projet : aborder frontalement les questions vitales d'accès à l'énergie, de souveraineté alimentaire, et de résilience des économies ouest-africaines.

En un clic,
payez votre
TVM
par




sur l'application
OTR TVM

Disponible sur Google Play





FEDERER POUR BATIR






www.otr.tg

Assureurs togolais

En première ligne contre les crimes financiers

À Lomé, la vigilance s'organise. Le secteur des assurances, souvent perçu comme un rouage discret de l'économie, s'affirme aujourd'hui comme un rempart stratégique contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Depuis le mardi 10 juin, assureurs et intermédiaires se retrouvent autour d'une même table.

Sous l'impulsion de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif-Togo), les acteurs du domaine échantent. L'objectif est d'affermir leur rôle dans la lutte contre les flux financiers illicites et consolider un front commun face à un fléau devenu tentaculaire.

« Le blanchiment et le financement du terrorisme ne sont pas des infractions comme les autres », a déclaré le secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, Stéphane Akaya. « Ce sont des menaces qui sapent les fondements de notre économie, fragilisent la stabilité financière et exposent notre pays à des risques de réputation, ainsi qu'à des sanctions internationales. », a-t-il ajouté.

Car si le secteur bancaire est régulièrement sur le devant de la scène en matière de surveillance financière, les compagnies d'assurances, elles, offrent des portes

la vigilance flanche.

Face à cette réalité, la Centif mise sur la pédagogie et la mobilisation. L'atelier, qui se tient à Lomé,

conscience de leur rôle stratégique » dans cette lutte, et à «mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour contrer ces risques ». Au-delà des mots, c'est une

une démarche durable.

Dans un contexte régional troublé par les menaces sécuritaires, les compagnies d'assurances togolaises



Photo de famille des assureurs et intermédiaires

d'entrée moins visibles mais tout aussi sensibles aux criminels en quête de blanchir des fonds. Produits d'épargne, rachats anticipés, paiements en liquide ou changements fréquents de bénéficiaires : autant de leviers détournables si

ambitionne de renforcer les capacités des acteurs du secteur à identifier, tracer et signaler les opérations suspectes. Le président de la Centif, Tchaa Bignossi Aquiteme, n'a pas mâché ses mots : il appelle les assureurs à « prendre pleinement

dynamique nouvelle qui se dessine. Le Togo, soucieux de se conformer aux standards internationaux, s'efforce d'armer tous les maillons de sa chaîne financière. Le soutien de partenaires techniques et financiers permet d'ancrer ces efforts dans

savent désormais que leur mission ne s'arrête pas à la gestion des risques classiques. Elles deviennent aussi des vigies face à l'ombre mouvante des crimes financiers. Et cela change tout.

Edy Alley

Mines / Nayega

Le manganèse togolais entre en scène

Après dix ans d'attente, Nayega s'éveille. Dans la poussière de la région des Savanes, une mine s'apprête à changer le visage industriel du Togo. Fin juin, le site de manganèse entrera officiellement en production. L'annonce est venue de Keras Resources, le partenaire technique britannique du projet.

L'État togolais, désormais maître à bord via la Société togolaise de manganèse (STM), n'a pas fait les choses à moitié. Deux ans après avoir repris la main sur le gisement, il enclenche la vitesse supérieure. L'ambition est de transformer une promesse géologique en levier économique. La production démarrera prudemment à "4000 tonnes de minerai commercialisable pendant les trois premiers mois", avant de grimper à "8000 tonnes mensuelles", selon les prévisions.

La mine de Nayega est plus qu'un projet minier. Elle symbolise un tournant stratégique. "Le démarrage de la production marquera un cap significatif dans la mise en œuvre des ambitions déclinées dans la Feuille de route quinquennale", souligne une source proche du dossier. Car le manganèse n'est pas un métal anodin. C'est le quatrième le plus utilisé au monde. Indispensable à la fabrication d'acier, il est aussi de plus en plus recherché pour les batteries et les technologies de la transition énergétique. Le potentiel est énorme. "Avec des réserves estimées à 8,5 millions de tonnes", la mine pourrait rester active pendant onze ans. Un atout de

poins pour un pays qui, jusqu'ici, s'appuyait presque exclusivement sur les phosphates pour

Keras, de son côté, ne reste pas les bras croisés. L'entreprise britannique recevra "1,5 % des revenus

intervient dans un contexte mondial tendu. Le marché des métaux dits de transition s'emballe,



ses exportations minières. L'État togolais, en reprenant la main, fait un pari audacieux : celui de la souveraineté minière. Fini les concessions à perte. Place à une gestion publique et stratégique.

bruts générés par la mine pendant 3 ans" pour ses services de conseil, et "6 % pour la fourniture de services de courtage", selon un accord signé en 2023.

Ce développement

porté par la course aux batteries et à la mobilité électrique. Le Togo entend y prendre sa place pour soutenir sa croissance et le bien-être social.

Edy Alley

Chaîne de valeur

Le visage du soja bio togolais

La consolidation des performances dans la chaîne de valeur de production de soja biologique fait partie des stratégies du Togo. Aujourd'hui, quel est le point sur la production du soja bio ? Quel mécanisme pour un développement optimal de la filière et des acteurs ?

Organisée par la fondation Équilibre, Environnement, Sécurité alimentaire (EESA-JCAT) en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Togo, la consolidation des performances du Togo dans la chaîne de valeur de production de soja biologique, se positionne comme un baromètre de la filière. Les efforts consentis par le Togo en collaboration avec ses partenaires sont probants.

Soja bio : performances et acquis du Togo

Selon les chiffres officiels,



Des acteurs dans un champ de soja

de valeur soja biologique au Togo s'est illustrée sur les cinq dernières années (2018-2022) en hissant le pays au premier rang des exportateurs vers l'Union européenne, classé respectivement devant la

soja biologique sur le plan mondial en occupant la première place pendant quatre années consécutives au rang des pays qui ont exporté du soja bio vers l'espace Schengen. En termes de volume, le Togo

sont la résultante des efforts conjugués de plusieurs acteurs, notamment l'Etat togolais, les partenaires techniques et financiers, les institutions financières, les organismes de certification biologique, les producteurs, les acheteurs, les compagnies de transit et les exportateurs. La conformité de cette chaîne d'intervention est vérifiée à différents niveaux par des organismes internationaux de certification biologique notamment Ecocert (France), Certisys (Belgique), Cérés (Allemagne). Aussi plusieurs mécanismes d'accompagnement de l'Etat notamment le PAELJ-SP et le Mifa ont incité les banques commerciales et les institutions de microfinance à accompagner les producteurs ainsi que l'exportation.

FAO, essentiel soutien

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) apporte une assistance technique au gouvernement togolais pour le renforcement des systèmes alimentaires et de la nutrition au Togo, à travers le TCP-TOG-3902. Il permet de promouvoir les

habitudes alimentaires et nutritionnelles saines puis dynamiser les mécanismes politiques/institutionnels de coordination et de concertation multisectorielle et multi-acteurs en faveur des systèmes alimentaires durables et de la promotion de l'agriculture biologique au Togo.

Dans le cadre de la mise en œuvre du TCP-TOG-3902, un partenariat direct entre la FAO et EESA-JCAT, selon la modalité de délégation des opérations, a été adopté. C'est dans cette perspective que le groupe Jonction de Croissance Agricole au Togo (JCAT) par sa fondation Equilibre Environnement Sécurité Alimentaire (ESA), en collaboration avec la FAO, a organisé une rencontre d'échanges avec tous les acteurs du soja bio au Togo.

Célébration de la consolidation : portée et défis

La journée nationale de la célébration et consolidation des performances du Togo dans la chaîne de valeur de production de soja biologique, célébrée en septembre, vise à valoriser



Soja biologique

la filière soja biologique au Togo a généré des recettes de plus de 90 milliards de FCFA en 2022, et créé près de 500.000 emplois. La chaîne

de valeur soja biologique au Togo a généré des recettes de plus de 90 milliards de FCFA en 2022, et créé près de 500.000 emplois. La chaîne

de valeur soja biologique au Togo a généré des recettes de plus de 90 milliards de FCFA en 2022, et créé près de 500.000 emplois. La chaîne

les bonnes performances des acteurs de la filière soja bio du pays et à instaurer un cadre d'échanges périodiques permettant de renforcer la synergie entre les acteurs de terrain, les interlocuteurs gouvernementaux et les partenaires du monde agricole. Cette journée entend également contribuer à la réalisation des ambitions de la Feuille de route gouvernementale, pour faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création



Stock de Soja bio

d'emplois tout en soutenant le développement des industries transformatrices. Il importe désormais

de développer des stratégies pouvant permettre de consolider cette prouesse, d'élaborer un rapport sur l'exportation et la commercialisation du soja (conventionnel et biologique) au Togo au cours des campagnes agricoles de 2018 à 2022 avec des prévisions de 2023-2024. Par ailleurs, il est question de présenter le rapport de l'UE sur la commercialisation du soja biologique au Togo, de formuler un plaidoyer à l'endroit des autorités et

des partenaires techniques et financiers pour le développement du soja biologique au Togo et de partager avec les acteurs du soja biologique, les conditions d'obtention d'agrément. Pour terminer, il est essentiel de sensibiliser les acteurs du soja biologique sur le respect des nouvelles réglementations de l'UE sur les produits agroalimentaires biologiques.

Luc Biova

CCIA TV

Une voix neuve pour les citoyens togolais

Le Togo dispose de son nouveau média citoyen. Ce vendredi 6 juin à Lomé, le Collectif des jeunes pour le développement (CJD) a levé le voile sur CCIA web Tv, une chaîne numérique audacieuse et résolument tournée vers les citoyens.

terrain. Derrière ce projet, une vision claire. Celle de l'honorable maire Kovi Adanbounou, président d'honneur du CJD, dont

populaire, d'échanges et de mobilisation citoyenne ». Elle veut éveiller les consciences, renforcer l'esprit critique et inciter les citoyens à

devenir acteurs de leur développement. La chaîne proposera des contenus éducatifs, participatifs et ancrés dans les enjeux locaux :

actualités communales, débats sur les politiques publiques, portraits de jeunes innovateurs, sensibilisation sur la santé et l'environnement. Une grille pensée pour refléter la diversité des voix togolaises.

Un média d'espoir et de transformation

« Nous voulons mettre à la disposition des jeunes des programmes sur l'emploi, l'entrepreneuriat, les opportunités économiques et la prise d'initiative », a expliqué Charlotte Guezéré, consultante associée au projet. Car ici, la jeunesse n'est pas une cible : elle est un moteur.

Dans une époque troublée où la désinformation gagne du terrain, CCIA TV fait le pari de la fiabilité, de la proximité et de la solidarité.

Edy Alley



Lancement de CCIA TV, ce 06 juin à Lomé

Dans un monde où la parole se concentre entre quelques mains, cette plateforme se donne pour mission de la restituer aux oubliés : les jeunes, les femmes et les communautés locales. La rencontre, présidée par Constant Lemou, secrétaire général du CJD, a été marquée par une conviction partagée : « CCIA web Tv est née pour cultiver la citoyenneté et accompagner le développement endogène ». Une ambition à la fois sociale, éducative et profondément enracinée dans les réalités du

l'engagement est salué comme le point d'origine de cette aventure médiatique. Pour lui, il ne s'agit pas seulement de créer une chaîne, mais bien de semer les graines d'un changement structurel dans le paysage informationnel togolais.

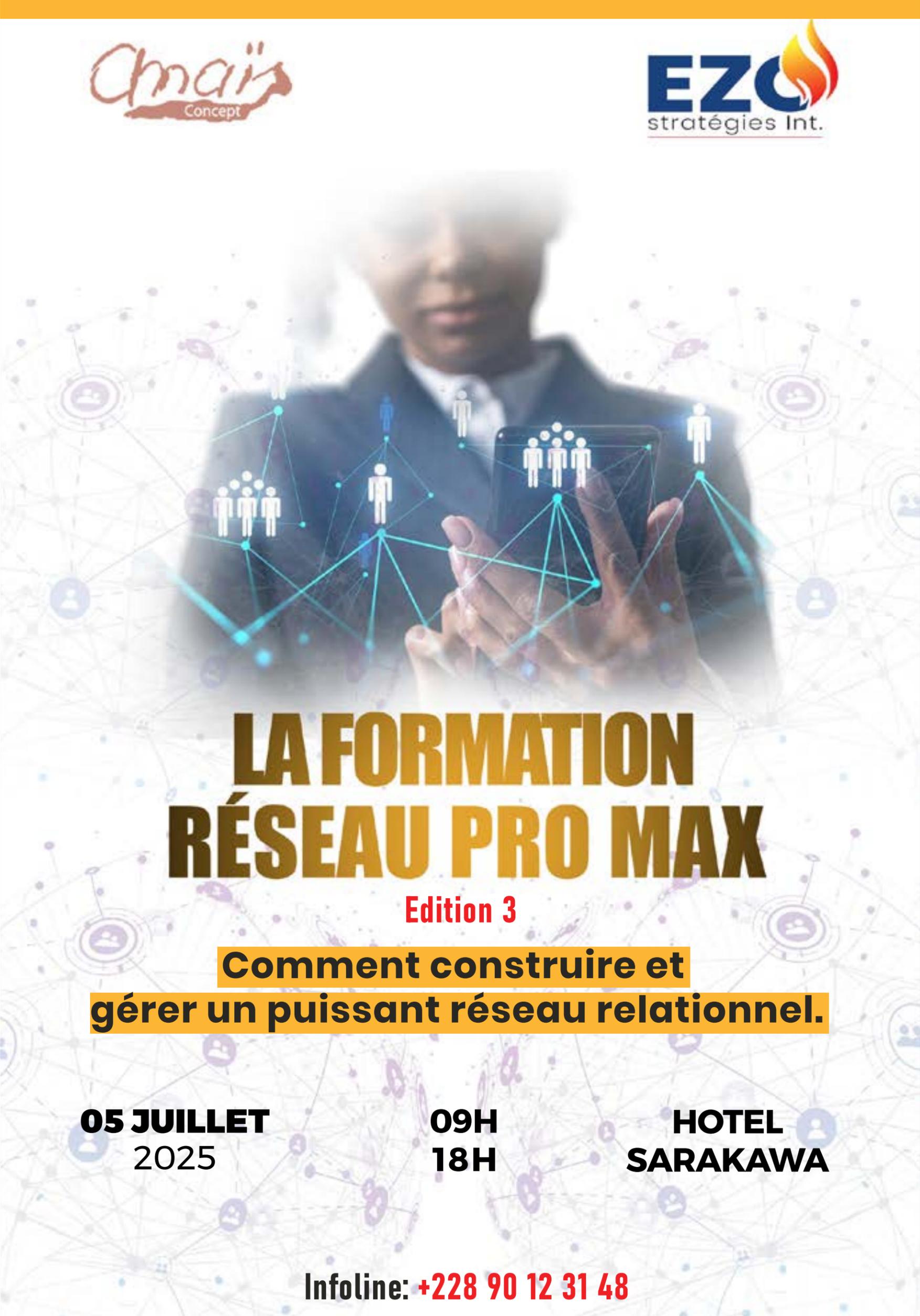
Une télévision par et pour les citoyens

CCIA Tv ne se contente pas de diffuser. Elle éduque, interpelle, mobilise. Comme le souligne Eli Goka, manager de la plateforme, « CCIA web Tv est un espace d'éducation



Chmaï's
Concept

EZO
stratégies Int.



LA FORMATION RÉSEAU PRO MAX

Edition 3

**Comment construire et
gérer un puissant réseau relationnel.**

05 JUILLET
2025

09H
18H

HOTEL
SARAKAWA

Infoline: +228 90 12 31 48

Alimentation

Certains fruits peuvent devenir très dangereux pour la santé humaine

Les recommandations sur les bienfaits de la consommation des fruits pour la santé sont incontestables. Les fruits sont parfois utilisés non seulement pour leur goût, mais aussi pour leurs propriétés médicinales. Malgré leur aspect attrayant, certains fruits sont extrêmement dangereux pour la santé humaine.

La pomme mancenillier (une tueuse)

Il s'agit d'une variété de pomme appelée « pomme de la côte » ou « pomme de la mort ». Ce fruit est attrayant mais toxique. Lorsque vous voyez ce type de fruit, il dégage un arôme et un goût délicieux, rappelant ceux d'une pomme bien connue. Cependant, étonnamment, si vous osez le manger, il provoque immédiatement un essoufflement.



La pomme mancenillier

Son principal ingrédient nocif est une sorte de liquide toxique qu'il libère, semblable à du poison. Une seule goutte de ce poison contient une grande quantité de poison, comme du phorbol et de l'hippomane, qui peuvent brûler la peau humaine et même provoquer une



L'akée

intoxication grave. Et si vous la touchez ou la mangez, cela peut provoquer de violentes douleurs à l'estomac, voire la mort.

Ce type de fruit est présent dans les Caraïbes, au Mexique, en Amérique du Sud et dans certaines régions du sud de la Floride. Le mancenillier est souvent considéré comme le fruit le plus dangereux au monde. Selon le magazine

East Fruit, les peuples autochtones de la région utilisaient le jus de ce fruit comme arme. L'histoire montre que ce poison a tué l'explorateur Juan Ponce de León en 1521.

Des recherches ont confirmé que, même pendant la saison des pluies, s'asseoir sous un mancenillier pour se protéger de la pluie est nocif : l'eau qui s'écoule des branches peut irriter la peau, et si une voiture se trouve juste sous l'arbre, le jus de la pomme peut dissoudre sa peinture et la décolorer.

Certains pourraient y voir une simple anecdote, mais cela devrait constituer

entraîner la mort. Lorsque l'akée mûrit, il s'ouvre comme une fleur, révélant sa chair jaune, signe que le poison a été

le rendent populaire auprès des consommateurs. Cependant, ce type de carambole contient également des toxines.

sont jaune vif et sucrés, mais ils contiennent une toxine nocive appelée ricine, qui provoque vomissements, diarrhées,



La cerise

libéré et qu'il peut être consommé sans danger. Malgré les dangers de l'akée, les Jamaïcains le considèrent comme un aliment important. Il est transformé en un plat mélangé à du poisson salé, très apprécié des habitants.

Ils apprécient l'akée non seulement comme aliment, mais aussi comme élément d'une culture traditionnelle transmise par leurs ancêtres. Ce fruit est également décrit comme un fruit miraculeux possédant des propriétés à la fois bénéfiques et dangereuses, associées au pouvoir surnaturel de Dieu.

La cerise

Vous souvenez-vous de l'époque où vous mâchiez les pépins d'un fruit ? Essayez d'éviter cela lorsque vous mangez des cerises. Ces petites baies sucrées contiennent des pépins potentiellement mortels. Une étude publiée dans la revue ResearchGate a révélé que les pépins de cerises contiennent un poison appelé cyanure d'hydrogène.

Avaler accidentellement une ou deux de ces baies peut être fatal. En cas d'ingestion excessive, vous risquez une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, voire la mort.

La carambole

Ce type de fruit est présent presque partout dans le monde. Sa douceur et sa forme étoilée une fois coupé

Une étude a confirmé que ces fruits peuvent accumuler des calculs rénaux, ce qui peut entraîner une maladie rénale. Par conséquent,

crampes d'estomac et maux de gorge.

Dans certains pays, plusieurs cas d'intoxication infantile par ce fruit ont été recensés. Une étude



La carambole

sa consommation est également très dangereuse pour les personnes déjà atteintes de cette maladie.

publiée dans l'International Journal of Medical Research and Reviews, qui a recueilli des données entre 2004



Le jatropha

Le jatropha est une plante que l'on trouve dans les pays tropicaux. Ses fruits

et 2013, a révélé 169 cas d'intoxication infantile par le jatropha.

Edem Dadzie

COPIE

ASSIGNATION

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE ONZE (11) JUIN

A la requête de dame EDOU Amegnonwou, née le 20 Mars 1987 à Notié préfecture de Haho titulaire de la carte d'électeur N° : 580700415-93; tél : 90-92-75-10,

Ayant pour Avocat Maître Edem Julien KOKOU, Avocat au Barreau du Togo, ayant son cabinet au 59 rue des bougainvilliers toloin habitat à Lomé (tél: 93676464, courriel : edemjulienkokou@gmail.com), au cabinet de qui domicile est élu,

J'ai

Emmanuel Aho SORAH
 Maître de Justice près la Cour d'Appel
 du Tribunal de Grande Instance de Lomé,
 y demeurant 15, Agba Edé L. S. Sangha et sa
 épouse, Saké Wali rue des bougainvilliers
 Lomé

DONNÉ ASSIGNATION À :

- Monsieur AKOUSSAN T. Jean Florent (Tél : 92 63 75 30 / 97 65 62 01) demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :
- Madame Michelle HOMEENO (Tél : 98 70 36 92) demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

Tout de suite le requis en vain et ne connaissant pas d'autres domicile, ou résidence du destinataire, l'acte a été inséré dans un journal désigné et affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé (Art. 58 CPC).

**A COMPARAÎTRE LE MARDI 24 JUIN 2025 À 8 HEURES
DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOMÉ**

IMPORTANT

Vous pouvez :

- vous défendre vous-même,
- vous faire assister ou représenter par toute personne de votre choix.

Le représentant, s'il n'est pas avocat, doit justifier d'un pouvoir écrit établi spécialement pour ce procès.

Faute de comparaître, vous vous exposez à ce qu'un jugement soit rendu contre vous sur les seuls éléments fournis par votre adversaire.

POUR

Attendu que le 19 septembre 2024 aux environs de 11 heures, sur la route secondaire Kovié-Noepé, Madame EDOU Amegnonwou, alors qu'elle marchait sur le côté de la route, a été renversée par un véhicule de marque NISSAN immatriculé TG1433BN appartenant à Monsieur DOSSEH Kodjovi et mis par ce dernier à la disposition de son épouse, Mme Michelle HOMEENO ;

pièce N°1 : PV de constat en date du 19 septembre 2024

Le jour de l'accident, cette dernière avait confié le véhicule pour réparation à Monsieur AKOUSSAN T. Jean Florent, mécanicien de profession, lequel se trouvait au volant lors de l'accident ;

Attendu que Mme HOMEENO a déclaré que le véhicule était assuré auprès de la compagnie SUNU ;

Que la requérante s'est rapprochée de SUNU pour obtenir la prise en charge des frais médicaux liés à l'accident dont elle a été victime ;

Que par courrier en date du 18 novembre 2023, SUNU a rejeté la demande de prise en charge de la requérante au motif que "Conformément aux dispositions de l'article 21 alinéa 7 des conditions générales d'assurance automobile, les dommages causés et/ou subis par le véhicule confié aux professionnels de la réparation, de la vente et du contrôle qui sont tenus de s'assurer pour leur responsabilité sont exclus" ;

Attendu que la position de SUNU est conforme aux dispositions du code CIMA, notamment ses articles 200 et 201 qui prévoient que les contrats d'assurance couvrent la responsabilité civile de toutes personnes physiques ou morales à l'exception des professionnels de la réparation, et que tout professionnel de la réparation a l'obligation de souscrire à une assurance lui permettant ainsi de dédommager la victime en cas d'accident ;

Attendu que Monsieur AKOUSSAN, mécanicien professionnel, ne justifie pas être assuré ;

Attendu que Madame HOMEENO, en confiant son véhicule à un mécanicien du secteur informel dont elle ne pouvait ignorer qu'il ne disposait pas d'une assurance, a privé la requérante de la couverture assurantielle prévue par le code CIMA et à laquelle elle aurait dû pouvoir prétendre ;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 1384 du code civil, "on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont l'on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde" ;

Que Monsieur AKOUSSAN, au volant du véhicule lors de l'accident, ne saurait contester sa responsabilité ;

Que Mme HOMEENO, possesseur du véhicule et l'ayant remis à un mécanicien non assuré, ne saurait dénier sa responsabilité de l'absence de prise en charge des frais médicaux par une compagnie d'assurance ; qu'il y a lieu de la déclarer solidairement responsable ensemble avec le mécanicien conformément aux dispositions de l'article 1384 du code civil ;

Attendu que l'accident dont a été victime la requérante a engendré divers soins et opérations qui demeurent à sa charge jusqu'à ce jour, pour un montant provisoire de 3.631.681 FCFA, étant précisé que son état n'est pas encore consolidé ;

pièce N°2 : Compte rendu opératoire en date du 21 septembre 2024

pièce N°3 : Listes des dépenses engagées

Que cet accident a également privé la requérante, revendeuse ambulante, de revenus ;

Qu'il convient par conséquent, outre la prise en charge des soins, que la requérante soit indemnisée de son préjudice économique ;

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de bien vouloir,

En la forme, .*

Recevoir la demanderesse en son action,

Au fond,

- Dire que monsieur AKOUSSAN T. Jean Florent et Madame Michelle HOMEENO sont civilement responsables des conséquences de l'accident dont a été victime Madame Michelle HOMEENO,
- En conséquence :
 - les condamner solidairement à payer à dame EDOU Amegnonwou la somme de 3.631.681 de francs CFA au titre des dépenses médicales engagées à ce jour, sans préjudice des dépenses futures qui devront également être prises en charge par les défendeurs,
 - les condamner au paiement de la somme de 4.000.000 de francs CFA en réparation du préjudice économique causé par l'arrêt de son activité professionnelle du 19 septembre 2024 à la date de la présente assignation, sans préjudice des pertes économiques à venir jusqu'à sa reprise d'activité,
 - les condamner aux entiers dépens.

**SOUS TOUTES RÉSERVES
AFIN QU'ELLE N'EN IGNORE ;**

Et je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie du présent exploit dont le coût est de _____ francs timbres compris.

L'HUISSIER





CORIS MONEY
Simple et cool !



RÈGLE TES FACTURES

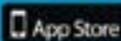
D'EAU & D'ÉLECTRICITÉ

via

Coris Money

www.corismoney.com

© 2025 Coris Money. Tous droits réservés.



SIMPLE & COOL

par

